

		REPUBLIQUE FRANCAISE Arrondissement de Meaux Canton de Meaux-Sud	EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE MAREUIL-LES-MEAUX - 77 100 05 / 04-2025	Envoyé en préfecture le 22/04/2025 Reçu en préfecture le 22/04/2025 Publié le ID : 077-217702760-20250409-DEL05_25-DE
NOMBRE DE MEMBRES			L'an deux mil vingt-cinq, le neuf avril à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel des séances, sous la Présidence de Madame Émilie SURAY, Maire.	
Afférents au conseil administration	En exercice	Qui ont pris part à la déclaration	Présents : 21 Mesdames Émilie SURAY, Marie-Christine OPILLARD, Sandrine VATELER, Émilie LAMOUR, Jocelyne TOKPAN, Valérie TARGOSZ, Jocelyne NIVOIX, Nadège VELLEINE, Stella TARAVELLA, Muriel DETABLE et Aléna BARLE Messieurs François CHARRITAT, Bruno ASCENSIO, Christophe BOISSON, Dominique LOUANDRE, Dominique MERET, Patrick BISSON, Bernard LAURENT, Christophe LOIR, Gilbert DEN BEKKER et Pascal MACHU Absent(s) excuse(s) : 02 Madame RUBAL donne pouvoir à Madame SURAY Monsieur NEROT donne pouvoir à Monsieur ASCENSIO	
23	23	23	Absent(s) : 00 A été nommé secrétaire de séance : Madame Valérie TARGOSZ	
Date de convocation 02/04/2025				
Date d'affichage 02/04/2025				

Rapporteur : Émilie SURAY

OBJET : DÉMISSION D'UN ADJOINT AU MAIRE ET SUPPRESSION DU POSTE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2122-1 à L 2122-15,

Vu la délibération 2023-01-002 du 28 janvier 2023 portant élection des 5 adjoints au Maire,

Vu la lettre de démission de Madame Danielle RUBAL, de sa fonction de deuxième adjointe au Maire, réceptionnée par le Préfet en date du 28 février 2025 ;

Vu l'acceptation de ladite démission par Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne en date du 21 mars 2025 ;

Le poste de deuxième Adjoint au Maire étant vacant, il convient de statuer sur cette vacance et notamment en décidant si la municipalité entend conserver ce poste d'adjoint. La municipalité est à ce jour composée de cinq adjoints au Maire.

Madame le Maire propose à l'assemblée supprimer le poste vacant de 2^{ème} adjoint au Maire,

Les adjoints suivant le rang du poste supprimé monteront automatiquement dans le rang supérieur et, par délibération séparée, le tableau des indemnités sera actualisé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité, DÉCIDE :**

- **DE SUPPRIMER** le poste de deuxième adjoint au maire vacant en raison de la démission de Madame Danielle RUBAL ;
- **DE METTRE E** à jour le tableau du conseil municipal en conséquence et de le transmettre aux services de Préfecture
- **DE CHARGER** Madame le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et de signer tous les actes ou documents y afférent.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le secrétaire,

La Maire
Émilie SURAY

